

Gennevilliers, le 21 juin 2016

Objet : Retrait d'homologation de nos produits à base de Glyphosate contenant de la POE-Tallowamine

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du retrait du marché français des spécialités à base de glyphosate avec tallowamine, les autorités viennent de procéder au retrait des autorisations de mise sur le marché de 132 produits. Nous venons de recevoir les courriers de décision de retrait des autorisations de mise sur le marché de nos spécialités suivantes :

- CIBLE (AMM 9900106), CLINIC (AMM 9800499) et FLECHE (AMM 9900108)
- CIBLE ACE, CLINIC ACE et FLECHE ACE (AMM 2100095)
- AMEGA (AMM 9900038), CLINIC MAX (AMM 9900270) et AMEGA MAX (AMM 9900269)

Aussi, nous procédons au retrait de ces produits, dans les conditions suivantes :

Date limite pour la vente et la distribution	31 décembre 2016
Date limite pour l'élimination, le stockage et l'utilisation des stocks existants	31 décembre 2017

Par ailleurs, nous vous informons que ces changements doivent être portés à la connaissance de l'ensemble des clients et notamment jusqu'aux clients agriculteurs utilisateurs afin de respecter le délai d'utilisation.

Nous vous confirmons à nouveau que CREDIT (540 g/l de glyphosate) et KYLEO ne contiennent pas de Tallowamine et ne sont donc pas concernés par les décisions en cours.

N'hésitez pas à revenir vers nous en cas de doute ou de question supplémentaire, et dans l'attente, je vous prie, Madame, Monsieur d'agréer l'expression de nos respectueuses salutations.



Noël SCHERMESSE
Directeur Marketing AG France